

LES MÉTIERS DU DROIT

Les métiers du droit sont variés, mais quasiment tous nécessitent le passage sur les bancs de l'université. Ils recouvrent de multiples réalités. On distingue cependant deux grandes catégories : les professions non réglementées (représentées essentiellement par les juristes d'entreprise spécialisés dans différents domaines) et les professions réglementées du service public de la justice. Ces dernières se scindent en deux sous-groupes, selon qu'elles sont exercées par des fonctionnaires (magistrat, greffier, surveillant pénitentiaire...) ou par des libéraux (commissaire de justice, avocat, notaire...). Les études sont exigeantes et l'accès aux fonctions est souvent régi par un concours ou un numerus clausus. Les étudiants issus de ces formations exercent des métiers très différents, dans des lieux divers (tribunal, étude, cabinet ou entreprise) et sous tous les statuts (fonctionnaire, libéral ou salarié). Leur point commun : de longues études de droit.

Administrateur judiciaire

L'administrateur judiciaire aide les entreprises en difficulté en leur apportant un soutien juridique (droit des entreprises en difficulté) et une assistance et expertise dans l'analyse de leur gestion financière (élaboration du compte de résultat, négociations auprès des banquiers et des fournisseurs).

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : 2 000 € brut

Secteur : Droit et justice

Quelles sont ses missions ?

Désigné par la justice, l'administrateur judiciaire intervient auprès des chefs d'entreprises au cours de deux phases :

- préventive dans le cadre de procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations), il est ainsi tenu au secret professionnel ;
- curative, il informe ainsi les tiers de l'ouverture d'une procédure judiciaire (redressement ou sauvegarde judiciaire).

Métier hybride entre le droit et la gestion, l'administrateur judiciaire a pour rôle de présenter et d'envisager les enjeux d'une procédure ouverte à l'encontre d'une entreprise dans le but de la sauver.

Comment devient-on administrateur judiciaire ?

- Les candidats ayant un niveau minimum Master 1 en droit, sciences économiques, comptabilité-gestion, ou un DESCF (Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières), ou un DEC (Diplôme d'Expertise Comptable) peuvent passer l'examen d'accès au stage qui comprend des matières juridiques et financières.
- Ceux qui l'ont réussi doivent ensuite accomplir un stage professionnel de trois ans (obligatoirement rémunéré) auprès d'un maître de stage exerçant la profession. À l'issue du stage, il faut enfin réussir l'examen d'aptitude professionnelle à la profession d'administrateur judiciaire.

Avocat

La profession d'avocat est une profession libérale et indépendante. Les avocats sont regroupés en barreaux, établis auprès de chaque tribunal de grande instance.

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : entre 1 800 et 2 700 € brut par mois

Secteur : Droit et justice

Qu'est-ce qu'un avocat ?

L'avocat donne tout d'abord des consultations juridiques. Il renseigne ses clients sur les voies de procédures susceptibles de résoudre le litige, aide à régler le conflit à l'amiable et renseigne sur les chances de succès d'une procédure judiciaire. De plus, il effectue et accomplit au nom et pour le compte de ses clients des démarches ou formalités.

Il prend la parole, en matière pénale, pour défendre les personnes soupçonnées d'une infraction ou pour représenter les intérêts des victimes, tout au long de la procédure.

En matière civile, il accomplit les actes nécessaires à la procédure et prépare des "conclusions" qui exposent les prétentions de son client en fait et en droit. Il représente, par ailleurs, le justiciable devant le tribunal, et accomplit en son nom, les formalités du procès.

Il est, en outre, tenu de respecter un ensemble de règles professionnelles et de devoirs (comme le secret professionnel par exemple) sous peine de radiation par l'ordre des avocats.

Les avocats participent enfin à l'accès au droit, en donnant des consultations juridiques gratuites pour les plus démunis dans les palais de justice, dans les mairies ainsi que dans les maisons de justice et du droit.

Comment devient-on avocat ?

Il faut réussir l'examen d'entrée à un Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFPA). Pour passer l'examen, il faut être titulaire d'un Master 1 en droit ou de l'un des diplômes reconnus comme équivalent. La plupart des candidats sont titulaires d'un Master 2.

Une préparation d'un an au concours d'entrée en CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats) dans un IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) ou une prépa privée est conseillée.

Comment se déroule la formation ?

- Il y a d'abord une formation de six mois, délivrée par les centres régionaux de formation professionnelle, qui est consacrée aux enseignements portant notamment sur le statut, la déontologie et les aspects pratiques de l'exercice de la profession.
- Six mois consacrés à la réalisation d'un Projet Pédagogique Individuel.
- Un module de six à huit mois est ensuite consacré à la réalisation d'un projet pédagogique individuel. Ce module doit encourager l'élève avocat à définir ses choix personnels et préparer en conséquence son intégration professionnelle. Au cours de la troisième période, l'élève avocat effectue enfin un stage auprès d'un avocat.
- A son issue, l'élève avocat passe l'examen du certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Cette formation est commune à tous les élèves avocats.

Greffier

Présent au sein des juridictions de l'ordre judiciaire, acteur essentiel du bon fonctionnement du service public de la justice, le greffier assiste le magistrat et authentifie les actes judiciaires.

Niveau d'accès minimum : Bac+2

Salaire débutant : 1 610 € net.

Secteur : Droit et justice

Les fonctions :

Spécialiste de la procédure et garant de l'authenticité des actes, le greffier assiste au quotidien les magistrats.

Maillon essentiel du fonctionnement de la justice, il enregistre les affaires, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, prépare les dossiers pour les magistrats, prend note du

déroulement des débats, rédige les procès-verbaux, met en forme les décisions, etc. Tout acte accompli en son absence peut être frappé de nullité.

Le greffier joue aussi un rôle d'intermédiaire entre les avocats, le public et les magistrats.

Il renseigne, oriente et accompagne les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures judiciaires.

Au fil de sa carrière, le greffier peut changer de juridiction (tribunal de grande instance, cour d'appel, conseil de prud'hommes, etc.).

Depuis la réforme statutaire du 15 octobre 2015, le greffier peut voir ses fonctions évoluer. Le greffier du grade principal peut ainsi accéder à des emplois des greffiers fonctionnels lui permettant d'exercer des fonctions d'encadrement en qualité de chef de greffe, d'adjoint au directeur de greffe, de chef de service, d'experts au sein de services spécialisés dans le traitement de contentieux techniques ou de certaines procédures judiciaires.

Après quatre ans d'expérience, il peut également passer le concours interne pour devenir directeur des services de greffe.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission requis : Bac+2.
- Un concours externe est ouvert aux titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (Bac+2) ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par un arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre chargé de la fonction publique.
- Un concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, justifiant de 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

Formation :

Durée de la formation : 18 mois à l'École nationale des greffes de Dijon. La formation comprend des enseignements à l'École nationale des greffes ainsi que des stages pratiques en juridictions et services.

Elle s'articule selon le schéma de principe suivant :

- Stage découverte à l'ENG : 1 semaine
- Stage découverte en juridiction : 1 semaine
- Scolarité à l'ENG : 10 semaines
- Stages pratiques en juridictions : 28 semaines
- Stages d'approfondissement hors poste : 18 semaines
- Scolarité d'approfondissement : 3 semaines
- Stage de mise en situation professionnelle sur poste : 9 semaines

Pendant toute la durée de la formation, le greffier stagiaire perçoit un traitement indiciaire et indemnitaire net mensuel d'environ 1 500 €.

Dès sa nomination en qualité de stagiaire, le greffier recruté par la voie du concours externe doit signer l'engagement d'accomplir, outre la période de stage, 4 années de fonctions au service de l'Etat en qualité de titulaire.

Huissier (remplacé par Commissaire de justice à partir de 2022)

L'huissier de justice est tout à la fois un professionnel libéral, un juriste performant, un officier ministériel et un officier public. Ses tâches sont multiples, largement tournées vers les contacts. Il reçoit dans son étude les particuliers ou les professionnels et se déplace sur le terrain pour résoudre leurs difficultés.

Niveau d'accès minimum : Bac+4
Salaire moyen : 8 000 euros brut mensuel
Secteur : Droit et justice

Qu'est-ce qu'un huissier de justice ?

L'huissier de justice est à la fois un officier ministériel et un officier public (celui qui a le pouvoir de dresser des actes authentiques). L'une de ses missions principales consiste à rechercher des solutions aux litiges entre créanciers et débiteurs. Lorsqu'une personne se trouve dans l'impossibilité de régler sa dette à une autre, il peut notamment établir un plan de remboursement accepté d'un commun accord par le créancier et le débiteur.

Lorsqu'une personne refuse de régler sa dette à une autre, il intervient pour faire respecter le droit. C'est lui qui est seul habilité par la loi à pratiquer une saisie sur les biens du débiteur.

Il est le seul, par ailleurs, à pouvoir accomplir les formalités nécessaires au bon déroulement d'un procès. C'est lui par exemple qui convoque à l'audience les personnes concernées, et c'est également lui qui leur fait part du jugement rendu.

Il effectue, par ailleurs, des constats qui pourront servir de preuve à l'occasion d'un litige.

Comment devient-on huissier de justice ?

Il existe deux voies :

- la voie universitaire : La formation est ouverte aux titulaires d'un Master 1 en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent. Essentiellement pratique, elle comprend un stage professionnel rémunéré de deux ans dans une étude d'huissier, doublé d'un enseignement assuré dans chaque région par la Chambre des huissiers. Il est fortement recommandé par ailleurs d'obtenir le diplôme de l'École Nationale de Procédure dont les cours peuvent être suivis parallèlement au stage. À l'issue du stage, le candidat passe l'examen professionnel.
- la voie professionnelle : Le candidat devra cumuler une capacité en droit ou un diplôme de droit validant deux années après le baccalauréat, et dix ans d'activité professionnelle au sein d'un office, dont cinq ans en tant que clerc principal.

NB : À noter la disparition de l'intitulé du métier « Huissier de justice » en 2026 remplacé par le « Commissaire de justice » (voir fiche Commissaire de justice »)

Juge d'instruction (Magistrat)

Dans la procédure pénale, le juge d'instruction est un magistrat chargé de rassembler l'ensemble des éléments d'une infraction pour permettre l'éventuel jugement de son auteur. Il est obligatoirement saisi lorsqu'un crime est commis et souvent pour les délits graves et complexes.

Niveau d'accès minimum : Bac+4
Salaire débutant : 2 659 € net.
Secteur : Droit et justice

Qui est-il ?

Le juge d'instruction est un magistrat du tribunal de grande instance. Il est indépendant et inamovible. Il ne décide pas de l'ouverture d'une enquête et ne peut agir que sur les faits dont il est saisi. Il procède, sous le contrôle de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel, à tous les actes qui permettent la manifestation de la vérité. Il rassemble tous les éléments de l'affaire, qu'ils soient à charge ou à décharge.

Lorsque son travail lui paraît terminé, le juge d'instruction peut rendre une ordonnance de non-lieu ou renvoyer la personne mise en examen devant la cour d'assises ou le tribunal correctionnel pour y être jugée. Ses ordonnances sont susceptibles d'appel.

Par qui est-il saisi ?

Le juge d'instruction est saisi par le procureur de la République qui ouvre une information judiciaire ou par une victime qui se constitue partie civile.

Quelles sont ses compétences ?

Il peut décider la mise en examen d'une personne ou l'entendre comme témoin assisté. S'il l'estime nécessaire, le juge d'instruction peut placer le mis en examen sous contrôle judiciaire et fixe, dans ce cadre, les obligations à respecter. Il peut également saisir le juge des libertés et de la détention pour lui demander le placement du mis en examen en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire.

Le juge d'instruction procède aux interrogatoires des personnes contre lesquelles des indices ont été recueillis, entend les témoins, désigne des experts, ordonne des perquisitions et des saisies, des écoutes téléphoniques ...

Le juge d'instruction peut ordonner aux services de police ou de gendarmerie de procéder à des actes d'enquête sous sa direction au moyen d'une commission rogatoire.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission requis : Master 1 en droit ou diplôme d'un IEP (Institut d'Etudes Politiques).
- Préparation au concours possible dans un IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) pour augmenter ses chances de réussite.

Formation :

- Durée de la formation : 31 mois à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux.
- Ministère de tutelle : Ministère de la Justice.
- Niveau terminal d'études : Bac+7

Juge des contentieux de la protection (ex juge d'instance) (Magistrat)

Le juge d'instance statue sur les conflits de nature civile qui naissent entre les particuliers.

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : 2 659 € net.

Secteur : Droit et justice

Qui est-il ?

Le Juge d'instance est un magistrat du tribunal de grande instance chargé de l'instance.

Il statue à juge unique et rend des jugements en dernier ressort ou à charge d'appel selon le montant de l'objet de la demande et/ou la nature du litige.

Il est également juge des tutelles des personnes majeures. Il préside le tribunal paritaire des baux ruraux. Il peut également présider le tribunal de police pour juger les contraventions de cinquième classe.

Le juge d'instance exerce les fonctions de juge départiteur en matière prud'homale, c'est-à-dire qu'il peut être appelé pour départager les parties, en cas de désaccord entre les conseillers prud'homaux sur la décision à prendre.

Quelles sont ses compétences ?

De manière générale, il connaît de toutes les affaires civiles pour lesquelles les demandes portent sur des montants supérieurs à 4 000 euros et inférieurs à 10 000 euros (en de ça, le juge de proximité est compétent).

Le juge d'instance est exclusivement compétent pour connaître, sans considération du montant de la demande, notamment des litiges relatifs aux baux d'habitation et aux crédits à la consommation.

Il statue en dernier ressort en matière d'élections professionnelles et politiques.

Il est compétent pour connaître des demandes en injonction de payer et celles concernant les saisies des rémunérations.

Comment saisir le juge ?

Le juge d'instance est saisi par voie d'assignation, c'est-à-dire, au moyen d'un acte d'huissier, adressé par le demandeur au défendeur pour l'inviter à comparaître devant le tribunal d'instance. Il existe également un mode de saisine spécifique au tribunal d'instance : la déclaration au greffe, dénommée aussi « saisine simplifiée » qui intervient dès lors que le montant de la demande ne dépasse pas 4 000 euros.

Le juge d'instance peut être saisi sans intermédiaire, la présence d'un avocat n'est pas obligatoire.

La demande peut également être formée soit par la remise au greffe d'une requête conjointe, soit par la présentation volontaire des parties devant le juge.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission requis : Master 1 en droit ou diplôme d'un IEP (Institut d'Etudes Politiques).
- Préparation au concours possible dans un IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) pour augmenter ses chances de réussite.

Formation :

- Durée de la formation : 31 mois à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux.
- Ministère de tutelle : Ministère de la Justice.
- Niveau terminal d'études : Bac+7

Mandataire judiciaire

Le mandataire judiciaire représente l'intérêt collectif des créanciers d'une entreprise placée en redressement ou en sauvegarde judiciaire. En cas de liquidation, il est chargé du sort des biens, du remboursement des dettes et de prononcer l'arrêt total de l'activité de l'entreprise.

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : 2 000 € brut

Secteur : Droit et justice

Quelles sont ses missions ?

Le mandataire judiciaire joue le rôle de médiateur entre le dirigeant d'une entreprise et les créanciers. A ce titre, il informe les créanciers de l'ouverture d'une procédure collective et des modalités pour déclarer leurs créances ou les perspectives de désintéressement de celles-ci. Il est le garant de l'égalité des créanciers.

En cas de liquidation judiciaire, il se charge de la commercialisation et de la cession des biens de l'entreprise dans le souci de préserver le patrimoine des créanciers.

Comment devient-on mandataire judiciaire ?

- Les candidats ayant un niveau minimum Master 1 en droit, sciences économiques, comptabilité-gestion, ou un DESCF (Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières), ou un DEC (Diplôme d'Expertise Comptable) peuvent passer l'examen d'accès au stage qui comprend des matières juridiques et financières.
- Ceux qui l'ont réussi doivent ensuite accomplir un stage professionnel de trois ans (obligatoirement rémunéré) auprès d'un maître de stage exerçant la profession. À l'issue du stage, il faut enfin réussir l'examen d'aptitude professionnelle à la profession de mandataire judiciaire.

Notaire

Un notaire est un officier public dont le rôle est de recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique.

Niveau d'accès minimum : Bac+5

Salaire débutant (notaire stagiaire ou assistant) : 1 700 € net.

Secteur : Droit et justice

Qui est-il ?

Un notaire est un officier public dont le rôle est de recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité.

Juriste de proximité, il joue pour les particuliers, un rôle important en matière de droit de la famille, (contrat de mariage, changement de régime matrimonial, divorce...) et en ce qui concerne le règlement des successions, et de donations. Il intervient également, en matière immobilière, notamment dans la rédaction des promesses de vente ou encore des actes de prêt et de vente.

Il a, en outre, le monopole des formalités concernant la propriété foncière (baux, achat, vente, société civile immobilière, copropriété...).

Il est aussi compétent en droit des sociétés (rédaction des cessions de fonds de commerce ou de fonds artisanaux, établissement des baux et leur cession, ainsi que tous contrats et conventions concernant l'activité économique comme les contrats de franchise...). Il s'intéresse, par ailleurs, à la vie des collectivités territoriales, confrontées en particulier au droit de l'urbanisme.

Il a, enfin, une activité de conseil auprès des particuliers et des sociétés.

Lié par le secret professionnel, il doit faire preuve de discrétion.

Formation :

- **Niveau d'admission minimum** : Master 2 de droit notarial.
- **La formation par voie professionnelle** (Diplôme de notaire) : le notaire stagiaire, titulaire d'un Master 2 en droit, devra effectuer 1 module initial d'enseignement (1 mois à temps plein) dans un Centre de Formation Professionnelle Notariale et valider 5 modules (stage en alternance de 30 mois rémunéré en office). Il devra enfin rédiger un rapport de stage. Le Diplôme de notaire obtenu, le notaire assistant validera son stage de futur notaire pour pouvoir exercer en tant que notaire.
- **La formation par voie universitaire** (Diplôme supérieur du notariat) : le titulaire d'un Master 1 en droit, poursuit ses études au sein de la faculté de droit en vue de l'obtention du Master 2 en droit mention ou spécialité droit notarial. Un stage, d'une durée minimum d'un mois, est inclus dans la préparation du Master. Le notaire stagiaire, titulaire d'un Master 2 en droit, devra effectuer 1 stage, rémunéré en office, en alternance avec 4 semestrialités d'enseignement dans une Université, et rédiger un rapport de stage. Le Diplôme Supérieur du Notariat (DSN) obtenu, le notaire assistant validera son stage de futur notaire pour pouvoir exercer en tant que notaire.
- **La formation par voie interne** (Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire) : Cette voie d'accès à l'exercice du métier de notaire est ouverte aux personnes ayant exercé des activités professionnelles auprès d'un notaire (ou d'un organisme notarial) depuis plus de 9 ans, dont 6 après l'obtention du diplôme de 1er clerc ou du diplôme d'un Institut des Métiers du Notariat (IMN). Les candidats passeront l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT), qui leur délivrera immédiatement le Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire. Le futur notaire devra valider un stage pour exercer les fonctions de notaire.
- **Ministère de Tutelle** : ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Niveau terminal d'études** : Bac+7

Substitut du procureur (Magistrat)

Le substitut du procureur ou le vice-procureur de la République est un magistrat professionnel placé sous l'autorité du procureur de la République qui lui délègue une partie de ses compétences. Il peut recevoir les plaintes, diriger les enquêtes, décider des éventuelles poursuites à engager contre tout auteur d'infraction et, au cours du procès, demander l'application de la loi.

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : 2 659 € net.

Secteur : Droit et justice

Quelles sont ses missions ?

Le substitut du procureur de la République intervient sur information des services de police, de gendarmerie, mais également des services de l'Etat ou à la suite d'une plainte d'un particulier, lorsqu'une infraction est commise dans le ressort du tribunal de grande instance dans lequel il exerce ses fonctions. Il procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des auteurs d'infractions pénales. A cette fin, il dirige l'activité de la police judiciaire et contrôle notamment les interpellations, les placements en garde à vue et les prolongations de cette mesure. Le procureur a l'opportunité des poursuites. Il peut ainsi engager des poursuites lorsqu'une infraction est établie.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission requis : Master 1 en droit ou diplôme d'un IEP (Institut d'Etudes Politiques).
- Préparation au concours possible dans un IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) pour augmenter ses chances de réussite.

Formation :

- Durée de la formation : 31 mois à l'École nationale de la magistrature de Bordeaux.
- Ministère de tutelle : Ministère de la Justice.
- Niveau terminal d'études : Bac+7

Attaché parlementaire

Polyvalent, il est le bras droit de l'élu ou du groupe politique qui l'emploie. Un attaché parlementaire peut travailler à l'Assemblée nationale, au Sénat ou au Parlement européen.

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Salaire débutant : De 1 480 à 2 000 € net.

Secteur : Administration

Missions :

- L'attaché parlementaire doit être multitâche. Ses missions varient énormément en fonction des besoins de son employeur.
- Il assure notamment un travail de secrétariat administratif : gestion de l'agenda et du courrier de son élu. Il joue aussi le rôle d'attaché de presse et peut même être amené à rédiger des discours, des interventions publiques. Il peut également participer à la rédaction des textes législatifs et aussi à la veille juridique.

Formation :

- Aucune formation spécifique n'est exigée puisque le parlementaire recrute librement ses attachés. Néanmoins, les profils juridiques sont privilégiés puisqu'il est nécessaire de bien connaître le système parlementaire et politique. Une Licence en droit et science politique ou le diplôme d'un Institut d'Etudes Politiques (IEP) sont des atouts.

Magistrat administratif (Magistrat)

Chargé de dire le droit et de trancher les litiges entre l'administration et les citoyens, le juge administratif doit concilier défense des droits fondamentaux des personnes, protection de l'intérêt général et souci de bonne gouvernance.

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Salaire débutant : 2 800 euros par mois en début de carrière et 3 100 euros pour les énarques dont les années de formation sont comptées comme ancienneté.

Secteur : Administration

En quoi consiste ce métier ?

Les magistrats de l'ordre administratif ont pour mission :

- d'analyser tous les litiges qui opposent l'administration et le citoyen ou des personnes morales de droit public ou privé (refus d'une autorisation d'occupation du domaine public, d'octroi d'un permis de construire, etc.),
- d'élaborer des actes juridictionnels (décisions, ordonnances) ou consultatifs (avis),
- d'exercer des fonctions consultatives sur les questions juridiques nouvelles soulevées par des litiges préalablement portés devant le Conseil d'Etat, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel,
- de présider des commissions administratives.

Recrutement par concours :

Les juges administratifs sont pour la plupart recrutés parmi les anciens élèves de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Une préparation au concours d'entrée à l'ENA, ouvert aux titulaires d'un Bac+3, peut être suivie pour augmenter ses chances de réussite.

La nomination au tour extérieur est ouverte aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle dans des fonctions différentes.

Le recrutement par la voie du détachement permet à un fonctionnaire de niveau équivalent (tels que des magistrats de l'ordre judiciaire, des maîtres de conférence...) d'exercer les fonctions de juge administratif pendant une période limitée.

Juriste d'entreprise

Spécialiste du droit, le juriste d'entreprise doit résoudre les problèmes juridiques et fiscaux que rencontrent son entreprise. Il a également un rôle de conseil.

Niveau d'accès minimum : Bac+5

Rémunération moyenne : 5 000 euros net par mois

Secteur : Entreprise

En quoi consiste ce métier ?

Garant des intérêts de son employeur, il s'assure que tous les services de la société travaillent en conformité avec la loi. Il a en charge la rédaction des contrats (baux commerciaux, contrats de travail, etc), il veille sur le respect du droit des marques et des brevets, il gère les contentieux mais il peut également être amené à mettre en place un plan de restructuration ou encore à veiller à l'application d'une loi sur les retraites. Il existe différents profils de juriste d'entreprise. Il peut être généraliste, c'est généralement le cas dans les petites entreprises ou spécialiste (droit de l'environnement, propriété intellectuelle...).

Formation :

Il est recommandé d'être diplômé d'un Master 2 en droit des affaires et d'avoir une bonne maîtrise de l'anglais.

A noter que le Diplôme de Juriste-Conseil en Entreprise (DJCE), proposé en complément d'une dizaine de Masters 2 en droit des affaires, est fortement recherché par les recruteurs.

En savoir plus sur le DJCE.

L'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat est parfois requise mais attention, un juriste d'entreprise ne peut en aucun cas exercer la métier d'avocat.

Agent poursuivant des douanes

L'agent chargé des poursuites judiciaires et du contentieux est un agent des douanes qui appartient à la branche « administration générale ». Il est en poste au sein d'une direction régionale des douanes, excepté à Paris où il exerce ses fonctions dans le cadre d'une agence de poursuites à compétence nationale. Il représente l'administration des douanes devant les tribunaux et il est chargé du suivi des dossiers contentieux.

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Salaire débutant : en moyenne, 3 100 € brut (primes incluses).

Secteur : Inspection et contrôle

Activités principales du métier :

- Il représente l'administration des douanes en première instance et en appel devant les juridictions judiciaires. Il est partie poursuivante ou partie civile au pénal, il assure la défense de l'administration au civil et représente l'administration créancière devant les juridictions commerciales (procédures collectives)
- Il exerce l'action pour l'application des sanctions fiscales (amende prévue par le code des douanes et, éventuellement, confiscation et astreinte) et l'action en paiement des droits et taxes
- Il assure l'examen de forme et de fond des dossiers contentieux (vérification des conditions juridiques des investigations avant intervention des agents verbalisateurs), le suivi des dossiers contentieux de l'administration depuis la clôture des investigations - étudie l'opportunité de transaction avant engagement des poursuites - jusqu'au prononcé de la décision de justice définitive et la transmission du dossier aux services du recouvrement. Il initie la procédure de destruction des marchandises saisies ;
- Il prépare les actes de poursuite tels que citations, assignations et actes introductifs d'instance fiscale, et rédige les mémoires et conclusions propres aux affaires dont il a la charge. Il intervient personnellement au cours des différentes phases du procès (instruction, 1ère instance, appel sauf pourvoi en cassation) ;
- Il propose le mode de règlement du dossier : transaction (voie de règlement amiable), citation (pénal), assignation (civil), acte introductif d'instance fiscale (pénal) en vue de solliciter du Parquet qu'il requiert l'ouverture d'une information judiciaire ;
- Il exerce les voies de recours, est l'interlocuteur des magistrats, des avocats et des mandataires judiciaires et assure le suivi administratif de l'exécution des transactions ;
- Il évalue et détermine, le cas échéant, le montant des provisions pour litiges (dommages et intérêts) susceptibles de générer un coût par suite d'une erreur reprochée à l'administration ;
- Il assure une veille réglementaire, développe une capacité d'expertise contentieuse et procédurale et est chargé des formations (notamment de rédaction des actes de procédure) dispensées aux services des branches surveillance et opérations commerciales.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission minimum au concours d'inspecteur des douanes : Licence (de préférence en droit).

Formation :

- Les lauréats du concours sont nommés inspecteurs-stagiaires des douanes.
- Les inspecteurs-stagiaires suivent un cycle d'enseignement professionnel de 18 mois :

- 10 mois de formation théorique dans l'une des deux écoles nationales des douanes situées à Tourcoing et à La Rochelle
- et 6 mois de stage pratique, lequel se conclura, sous réserve d'avoir validé ses connaissances, par une titularisation en tant qu'inspecteur des douanes.

Inspecteur à la DGCCRF

Homme et femme de terrain, l'inspecteur(trice) de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes mène des investigations et effectue une activité de régulation de l'économie pour le bien des entreprises et des consommateurs.

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Salaire débutant : Entre 2 400 et 2 900 € brut selon les fonctions exercées et le lieu d'affectation.

Secteur : Inspection et contrôle

En quoi consiste ce métier ?

L'inspecteur à la DGCCRF agit en faveur du respect des règles de la concurrence, de la protection économique des consommateurs et de la sécurité et de la conformité des produits et des services. Principalement affecté en services déconcentrés - en département ou en région - l'inspecteur réalise des enquêtes sur le terrain auprès des entreprises et des commerces.

Il est chargé de vérifier le respect de la réglementation, de détecter les manquements et infractions et de sanctionner si nécessaire. S'il est affecté en administration centrale, l'inspecteur participe à l'élaboration des textes réglementaires et assure des fonctions techniques et d'expertise au niveau national.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission minimum pour le concours externe : Diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un diplôme ou titre de même niveau (Bac+3) ou d'un diplôme délivré par un des États membres de l'Union européenne assimilé à un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur.
- Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics en qualité d'agent de catégorie B ou d'un niveau équivalent.

Formation :

- Durée de la formation : Les lauréats effectuent un stage de formation professionnelle d'un an à l'École nationale de la CCRF à Montpellier pour la partie théorique et dans les services implantés en département (DDCSPP et DDPP) et en région (DIRECCTE), pour la partie pratique.
- Ministère de Tutelle : Ministère chargé de l'économie.
- Niveau terminal d'études : bac+4.

Inspecteur des finances publiques

Cadre de catégorie A de la fonction publique d'Etat affecté à la Direction générale des finances publiques, ce métier recouvre une multitude de facettes (expertise, encadrement...).

Niveau d'accès minimum : Bac+4

Salaire débutant : 1 615 €

Secteur : Inspection et contrôle

En quoi consiste ce métier ?

La fonction de l'inspecteur des finances publiques peut être très diversifiée en fonction de l'ensemble des missions qui sont réalisées par la Direction générale des finances publiques :

- s'occuper de fiscalité dans les centres des impôts : accueil des usagers particuliers et des entreprises, contrôle de la fraude fiscale, contrôle fiscal des entreprises ;
- suivre des contentieux fiscaux ;
- exercer des missions de gestion publique : suivi et élaboration du budget de l'Etat, suivi des recettes et dépenses des collectivités territoriales, des organismes publics et des hôpitaux ;
- délivrer une expertise fiscale et réaliser des audits.

Rigueur, technicité, ouverture d'esprit, sens du relationnel face à des interlocuteurs aux profils différents, faire preuve de pédagogie et de discrétion sont des qualités appréciables pour l'exercice de ces missions.

Recrutement par concours :

Le concours d'inspecteur des finances publiques est ouvert à tout titulaire d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme ou titre classé au moins niveau II ou justifier d'une formation équivalente, de préférence en droit.

Formation :

Les lauréats au concours suivent une formation à l'École Nationale des Finances Publiques d'une durée de 18 mois : 12 mois de découverte des services, 6 mois de stage pratique au premier poste d'affectation.

Commissaire de Police

Placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur, le commissaire de police, fonctionnaire de la police nationale, appartient au corps de conception et de direction. Il dirige et coordonne l'action des enquêteurs sur le terrain. Il a autorité sur l'ensemble du personnel présent dans son service de police.

Niveau d'accès minimum : Bac+5

Salaire débutant : 3 150 € net.

Secteur : Sécurité

Qui est-il ?

Le commissaire de police dirige un service de la Police nationale (commissariat, service de police judiciaire ou de renseignement, école de police...) et l'ensemble des personnels qui y sont affectés.

Il détermine les actions à mener pour atteindre les objectifs définis par le ministre. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités locales (communales ou départementales) en matière de sécurité.

Le commissaire de police est officier de police judiciaire (OPJ).

Il participe à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des programmes et des projets relatifs à la prévention de l'insécurité et à la lutte contre la délinquance et exercent les attributions de magistrat qui lui sont conférées par la loi.

Il est doté d'une tenue d'uniforme mais peut exercer en civil.

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission minimum : Master 2 (en droit de préférence). Puis concours, accessible aux candidats âgés de 35 ans.
- Pour augmenter ses chances, il est possible de suivre, après un Master, une préparation à l'ENSP (École Nationale Supérieure de Police) ou dans une dizaine d'IEJ (Instituts d'Etudes Judiciaires).

Formation :

- Durée de la formation : 2 ans (rémunérée) à l'ENSP (École Nationale Supérieure de Police) située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69).

- Ministère de Tutelle : Ministère de l'Intérieur.
- Nature du diplôme : diplôme national ou diplôme d'Etat.
- Niveau terminal d'études : Bac+7

Officier de gendarmerie

Chef militaire et professionnel des questions de sécurité, l'officier de gendarmerie est un expert en police judiciaire, en sécurité routière, en sécurité publique, en maintien de l'ordre, en renseignement...

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Salaire débutant : 1 500 € net.

Secteur : Sécurité

En quoi consiste ce métier ?

Toujours en uniforme, le gendarme assure la protection des biens et des personnes, dans les campagnes comme en ville, de jour comme de nuit. Militaire et homme de terrain, il consacre un tiers de son temps à la sécurité civile. Vol, bagarre, suicide, meurtre, disparition: l'officier de police judiciaire a le même pouvoir d'enquête que le commissaire de police.

Agent de prévention, il a aussi pour mission de surveiller le territoire et le réseau de communication : sécurité routière, police sanitaire mais aussi sécurité des frontières. Le chasseur alpin patrouille ainsi aux abords de l'Italie et de la Suisse.

Le gendarme se voit aussi confier des missions de défense militaire à l'étranger. Il peut également se spécialiser: garde républicain, motard, maître-chien...

Efficacité, dynamisme, sens des responsabilités et du devoir permettent de faire face à toute situation. Indispensables: un bon équilibre, une constitution robuste et le sens du contact.

En savoir plus sur [le métier d'officier de gendarmerie](#).

Recrutement par concours :

- Niveau d'admission minimum : Master 1 ou Licence pour le concours direct.

Formation :

- Durée de la formation : Les candidats ayant réussi le concours intègrent alors l'école des officiers de la Gendarmerie nationale située à Melun au sein de laquelle ils suivent une formation rémunérée pendant 2 ans. A l'issue de ce cursus, l'officier de gendarmerie obtient un diplôme de 3^e cycle "droit et stratégies de la sécurité" délivré par l'université de Paris II ASSAS.

- Si vous souhaitez intégrer le corps technique et administratif de la Gendarmerie, il vous faut passer un concours sur titre ou direct. Si vous passez le concours sur titre, vous devez disposer d'un Master dans une matière scientifique ou technique stipulée lors du recrutement. Le concours direct est accessible aux titulaires d'un Bac +3. Les admis suivent alors une formation sur 2 ans.

- Ministère de Tutelle : Ministère de la Défense.

Officier de police

Placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur, l'officier de police, fonctionnaire de la Police nationale, appartient au corps de commandement. L'officier seconde ou supplée le commissaire de police, assure des fonctions de commandement opérationnel des services et dresse les procès-verbaux ...

Niveau d'accès minimum : Bac+3

Élève officier (hébergement gratuit) : 1 325 € net.

Secteur : Sécurité

L'officier de police :

- seconde ou supplée les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions, et diriger certains services.
- assure le commandement opérationnel des services.
- assure des fonctions d'expertise supérieure en matière de police, de sécurité intérieure.

En cours de carrière, l'officier de police accède à des emplois de responsabilité en adéquation avec son grade. Dans une liste non exhaustive, il pourra se voir confier le commandement de certaines unités, notamment en sécurité publique, en police judiciaire, en compagnie républicaine de sécurité, en police aux frontières, à la direction du renseignement intérieur, à la direction de la coopération internationale...

Il exerce sa mission en tenue ou en civil selon la nature des fonctions assurées.

La majorité des postes se situe dans les commissariats de police, en région parisienne ou dans les grandes villes.

Recrutement par concours :

- Niveau minimum d'admission : Bac+3

Formation :

- 18 mois à l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure de Police) située à Cannes-Ecluse au cours de laquelle les élèves officiers de police alternent stages en école et en services actifs.
- Les élèves officiers suivent une formation en alternance. Les deux tiers du temps sont passés à l'école. Le reste est effectué sous forme de stages dans des services de police, dans d'autres administrations.

Commissaire-priseur (remplacé par Commissaire de justice à partir de 2022)

Adjugé, vendu ! Le commissaire-priseur organise des ventes aux enchères publiques de biens meubles, la prisée étant l'estimation d'une chose destinée à la vente.

Niveau d'accès minimum : Bac+5

En tant que professionnel libéral, la rémunération du commissaire-priseur varie en fonction de la taille et de la clientèle de son étude.

Secteur : Et aussi...

En quoi consiste ce métier ?

Les ventes aux enchères organisées par la commissaire-priseur peuvent-être judiciaires ou volontaires.

Lorsqu'il s'agit de ventes judiciaires, les biens mis en vente proviennent d'une procédure de saisir et permettent à un débiteur de rembourser son créancier.

Cependant, le commissaire-priseur peut également être contacté par un particulier qui souhaite vendre un ou plusieurs objets et qui a besoin des qualités d'expertise et de vendeur du commissaire-priseur. Le commissaire-priseur a pour mission de faire des inventaires, d'organiser des ventes mais également de déterminer la valeur des biens.

Formation :

Double cursus : l'accès à cette profession nécessite d'être diplômé en histoire de l'art et en droit. Soit, Bac+3 en droit et Bac+2 en histoire de l'art, soit l'inverse.

A noter que certaines universités proposent un double diplôme. L'étudiant doit ensuite réussir l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur à la suite duquel il réalise un stage de 2 ans dans une étude de commissaire-priseur.

Enfin, pour pouvoir réaliser des ventes judiciaires, il devra en complément passer l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire.

NB : À noter la disparition de l'intitulé du métier « Huissier de justice » en 2026 remplacé par le « Commissaire de justice » (voir fiche Commissaire de justice »)

Editeur juridique

L'édition juridique offre une pluralité de métiers (rédacteur dans une revue, formateur, marketing...) dont celui d'éditeur.

Niveau d'accès minimum : Bac+5

Secteur : Et aussi...

En quoi consiste ce métier ?

En relation avec une multitude d'auteurs aux qualités différentes (professeurs de droit, avocats, magistrats, notaires...), l'éditeur permet la mise en forme d'un ouvrage, d'un commentaire d'arrêt ou d'une chronique de jurisprudence. Il en définit l'architecture, la ligne éditoriale qu'il souhaite lui donner. Ensuite, il en confie la rédaction à des auteurs et sera enfin en charge de sa relecture. Ayant pour mission principale d'informer ses lecteurs de l'actualité juridique, une connaissance de la jurisprudence française et européenne et des projets législatifs en cours est nécessaire. Il doit également manifester un goût pour l'écriture et la lecture, ainsi que posséder de bonnes qualités rédactionnelles.

Formation :

Ses missions étant plurielles et les compétences mobilisées polyvalentes, il n'existe pas de formation type pour devenir éditeur juridique.

Les maisons d'édition recrutent des candidats titulaires d'un troisième cycle et/ou d'un doctorat. Elles préfèrent également les candidats ayant déjà une expérience dans la rédaction juridique.

Cette liste n'est pas exhaustive bien entendu.

Sites d'information :

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

<https://univ-droit.fr/terminale/les-metiers-du-droit>

<http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-par-secteur/Droit-et-justice/Les-metiers-et-l-emploi-dans-le-droit-et-la-justice>

<https://www.cidj.com/metiers/metiers-par-secteur/droit>